

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 janvier 2013

## CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 74

présenté par

M. Bompard, M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 20.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les entreprises, y compris celles employant plus de trois cents salariés, sont déjà soumises à suffisamment de contraintes sans qu'il soit opportun d'en rajouter. Plutôt que de leur infliger d'éventuelles pénalités, il convient d'étendre le dispositif incitatif déjà prévu pour les entreprises employant entre cinquante et trois cents salariés.